



National Defence

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Défense nationale

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

## SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

### Comments - Commentaires

### RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

By e-mail to: - Par courriel au :  
[DLP53BidsReceiving.DAAT53Receptiondessoumissions@forces.gc.ca](mailto:DLP53BidsReceiving.DAAT53Receptiondessoumissions@forces.gc.ca)

Attention: - Attention :  
Genevieve Roach, DLP 5-3-4-6

### Solicitation Closes - L'invitation prend fin

At - à :  
2:00 PM - 14:00

On - le :  
5 avril 2022 – April 5 2022

Time Zone - Fuseau Horaire :  
Eastern Daylight Time (EDT)  
Heure avancée de l'Est (HAE)

<b>Title - Sujet</b> <b>CAMION DE SOUDAGE À L'ARC ÉLECTRIQUE</b> <b>ARC WELDING TRUCK</b>		<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Solicitation No.</b> <b>N° de l'invitation</b> W8476-226569/A	<b>Date of Amendment</b> <b>Date de modification</b> 31 mars 2022 – March 31, 2022	
<b>Address enquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b> Genevieve Roach <b>E-Mail Address - Courriel</b> <a href="mailto:Genevieve.roach@forces.gc.ca">Genevieve.roach@forces.gc.ca</a>		
<b>Destination</b> See herein - Voir aux présentes		

**Instructions:** Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

**Instructions :** Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

<b>Delivery required</b> <b>Livraison exigée</b> See herein - Voir aux présentes	<b>Delivery offered</b> <b>Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print):  </b> <b>La personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :</b>	
<b>Name - Nom</b>	<b>Title - Titre</b>
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**LA PRÉSENTE MODIFICATION À L'INVITATION À SOUMISSIONNER VISE À :**

1. Donner des précisions et à répondre aux questions des fournisseurs éventuels;

**QUESTIONS ET RÉPONSES**

<b>Question 2</b>	L'article 6.3.1 ii 2. des conditions générales exige que l'entrepreneur paie les frais de transport à destination et en provenance d'un centre de réparation pour la garantie ou qu'il répare l'unité sur place si le MDN souhaite que la réparation soit effectuée sur place. Dans l'industrie des camions commerciaux, le propriétaire du véhicule est tenu d'apporter l'unité présentant un problème au concessionnaire le plus proche et de la récupérer par la suite si des réparations sont nécessaires. Cette situation peut-elle être modifiée ?
<b>Réponse 2</b>	Cela ne peut pas être modifié.

<b>Question 3</b>	Point 4.2 a+b Articles de logistique, formation. Dans l'industrie des camions commerciaux, les fabricants OEM n'ont pas de "fournisseurs de formation certifiés par l'usine OEM". Les fabricants OEM des différents composants (châssis de camion, compresseur d'air et grue automobile ou équivalent) peuvent fournir des manuels d'utilisation et d'entretien en anglais pour ces articles et certains manuels en français, ainsi qu'un accès en ligne à ces derniers. Il ne s'agit pas d'un véhicule spécialisé très compliqué, mais d'un véhicule unique en son genre qui pourrait nécessiter une formation inhabituelle. Le MDN possède de nombreuses unités similaires (châssis de camion) dans sa flotte à travers le Canada et les conducteurs et les mécaniciens les connaissent bien. Est-ce que cela peut être modifié ou supprimé ?
<b>Réponse 3</b>	Il incombe à l'entrepreneur de faire appel à un formateur ou à une personne qui connaît le véhicule et qui peut fournir la formation appropriée pour le véhicule. Il s'agit d'un véhicule commercial.

<b>Question 4</b>	Existe-t-il une photo d'une unité actuelle montrant la carrosserie du camion et le rack de stockage métallique disponible ?
<b>Réponse 4</b>	

<b>Question 5</b>	Il y a une certaine confusion dans les spécifications des batteries. Le point 3.13 c. des exigences (page 7 de 17) exige des batteries avec un CCA total de 1500amps, ce qui est approprié pour ce type de châssis. Cependant, le point 3.14 c. de la matrice d'évaluation technique demande au soumissionnaire de certifier que le véhicule sera équipé de batteries d'une capacité totale combinée de 2500 CCA. Il doit s'agir d'une erreur de frappe ? Peut-on la corriger ?
<b>Réponse 5</b>	Oui, il s'agit d'une erreur dans la version anglaise du TEM. Le CCA total demandé pour les batteries est de 1 500 AMP. Le système électrique <b>doit</b> être doté de batteries sans entretien d'une puissance d'au moins 1500 AMP au démarrage à froid (CCA);

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.**